

Vademecum - Mobilités collectives (voyages et sorties)

Instruction du 28 mai 2026 relative à l'organisation de mobilités collectives et sorties scolaires en France ou à l'étranger

Rectorat de l'académie de Créteil
DIVISION DES ETABLISSEMENTS (DACSES)

Affaire suivie par : Freddy LEROUX

Mél : ce.dacs@ac-creteil.fr

DRAREIC site Créteil

Affaire suivie par : Laure MOREL

Mél : ce.dareic@ac-creteil.fr

*Texte adressé à Mesdames et les Messieurs chefs d'établissement
s/c de Mesdames et monsieur les directeurs académiques des services
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne*

Annexes :

- Dossier : Vademecum-Mobilités collectives (voyages et sorties) - dossier 1 sur 4
 - Annexe 1 : Les marchés publics : cadre réglementaire des EPLE
 - Annexe 2 : Documents requis pour une mobilité à l'étranger
 - Annexe 3 : Sources de financement pour les projets d'ouverture européenne et internationale
 - Annexe 4 : Note d'information du 13/11/2025 relative à la déclaration des mobilités scolaires internationales des élèves et des personnels (Bulletin académique n°010 du 13 novembre 2025)
 - Annexe 4 bis : Déclaration supplémentaire pour les mobilités aux États-Unis d'Amérique
 - Annexe 5 : Méthodologie pour l'inscription des mobilités sur le site Ariane
 - Annexe 6 : Autorisation de sortie du territoire (CERFA)
 - Annexe 7 : Textes de référence
 - Annexe 8 : Virements internationaux – procédure EVE
-

Nous vous prions de trouver ci-joint une mise à jour du dossier 1 sur 4 du « Vademecum – Mobilités collectives (voyages et sorties) ».

Ce Vademecum a vocation à faciliter l'organisation et la sécurisation des mobilités collectives mises en place par les établissements scolaires.

**Pour le recteur et par délégation,
le secrétaire général de l'académie de Créteil
Mehdi Cherfi**